



HAL
open science

La résilience, un facteur de vitalité pour les langues des signes.

Stéphanie Gobet

► **To cite this version:**

Stéphanie Gobet. La résilience, un facteur de vitalité pour les langues des signes.. Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain. Cahiers du MIMMOC, 2020, Revitalisation linguistique: pour qui? pour quoi?, 23, 10.4000/mimmoc.5572 . hal-03098216

HAL Id: hal-03098216

<https://hal.science/hal-03098216>

Submitted on 5 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

Public Domain

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La résilience, un facteur de vitalité pour les langues des signes

Stéphanie GOBET



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/5572>

ISSN : 1951-6789

Éditeur

Université de Poitiers

Ce document vous est offert par Université de Poitiers



Référence électronique

Stéphanie GOBET, « La résilience, un facteur de vitalité pour les langues des signes », *Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain* [En ligne], 23 | 2020, mis en ligne le 06 décembre 2020, consulté le 05 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mimmoc/5572> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mimmoc.5572>

Ce document a été généré automatiquement le 5 janvier 2021.



Mémoire(s), identité(s), marginalité(s) dans le monde occidental contemporain – Cahiers du MIMMOC est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

La résilience, un facteur de vitalité pour les langues des signes

Stéphanie GOBET

Introduction

- 1 Langue de France ou langue minoritaire, la langue des signes française (LSF) est une langue pratiquée par la communauté sourde signante. Depuis 2005, cette langue est inscrite dans la loi française (« Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », 11 février 2005). Ainsi reconnue par les législateurs, cette loi a rendu visible la langue des signes et ses locuteurs au sein de la société. Qui n'a pas eu l'occasion de voir le sigle « sourd/malentendant » aux caisses des supermarchés indiquant que l'employé connaît la LSF, ou de remarquer la présence d'un interprète à la télévision pour les journaux d'information ou les grandes annonces politiques ? Cette présence de plus en plus fréquente est le fruit d'un long combat mené depuis les années 1970, quand la communauté sourde française prend conscience qu'elle peut exister à travers sa langue.
- 2 Pour notre propos, nous ne parlerons ni de surdité, ni de handicap mais de langues minoritaires et de toutes ces batailles pour qu'elles persistent, vivent, soient transmises. La première partie de notre article synthétisera les éléments qui interviennent dans la vitalité d'une langue des signes (LS). Nous nous baserons sur les critères développés par l'Unesco. Dans une deuxième partie, nous mentionnerons quelques exemples de reconnaissances votées et leurs répercussions pour ces langues, en particulier la reconnaissance du bilinguisme ainsi que les retombées et évolutions pédagogiques suite à la mise en place de la loi de 2005.

1. Quels signes de vitalité pour les langues des signes ?

1.a Principales caractéristiques des langues des signes

- 3 Les langues des signes sont des langues à modalité visuo-gestuelle (cf. Cuxac, 2000, Sallandre, 2003) qui se déploient dans un espace quadri-dimensionnel où paramètres gestuels et non-gestuels se réalisent simultanément pour dire du sens dans un espace hautement pertinent du point de vue linguistique. En LS, le locuteur dit en montrant, plus précisément il met en place un processus d'iconicisation de l'expérience dans un espace de signation : « la forte ressemblance des formes gestuelles montre qu'un processus se fonde sur la description des contours de formes et/ou la reprise gestuelle iconique de formes saillantes des référents catégorisés. » (Cuxac, 2000 : 22). Depuis plus de 40 ans, les recherches dans le domaine de la linguistique se sont développées et ont pu décrire et expliquer en quoi le fait qu'il s'agisse d'une modalité visuo-gestuelle n'est pas paradoxal avec les critères qui définissent une langue, contrairement à ce qui fut développé et transmis durant de trop nombreuses années et qui a notamment conduit à l'interdiction des langues des signes dans la majeure partie de l'Europe à partir de 1880. Les premières recherches descriptives sur les LS ont été réalisées par W. C. Stokoe, dans les années 1960. L'objectif premier fut de créer un dictionnaire des signes, afin d'avoir une écriture retenant la forme de la langue. Face à l'hostilité de la communauté scientifique, sa démarche se tourna vers la description de l'American Sign Language (ASL) afin de lui conférer le statut linguistique de langue. À partir des travaux de Benvéniste, Stokoe démontra que les LS pouvaient être décrites selon le principe de la double articulation en étant composées de deux niveaux : des chérèmes et des kinèmes. Les chérèmes constituent les unités élémentaires visuo-motrices de la même façon que les phonèmes constituent les unités auditivo-orales de la langue parlée.
- 4 Autre caractéristique, les LS sont des langues à tradition orale, de face à face. Par conséquent, elles n'ont pas l'expérience de l'écrit pour leur propre langue : « L'écrit représente pour eux une langue autre, typologiquement éloigné de la leur » (Garcia, 2010 : 31). L'écrit a longtemps été regardé comme le moyen de référence pour la normalisation de la langue française et aussi la langue qu'on évalue et de l'évaluation. En sus de cette représentation, l'interdiction de pratiquer la LS a conduit à une politique d'oralisation et de rééducation articulo-phonatoire, les spoliant ainsi de leur identité linguistique. L'enseignement du français écrit était le même que si l'enfant était entendant alors que le français est une langue composée à 85% de phonogramme, le reste étant des morphogrammes et résidus historiques et étymologiques (Jaffré, 2004), éléments non audibles pour des sourds. Dans des pays tels que la Suède ou les États-Unis, où n'a pas été votée l'interdiction de la langue des signes, la vitalité de la communauté sourde est tout à fait différente et a conduit très tôt à la mise en œuvre de politiques linguistiques développant ainsi l'accès à l'éducation bilingue (langue des signes/écrit) mais également à inscrire le citoyen sourd dans la Société civile, en tant que locuteur d'une autre langue et non comme handicapé, devant vivre en tant que tel. Il est à noter que, dans ces pays, les taux d'illettrisme et de chômage dans la communauté sourde sont équivalents à celle de la communauté entendant. En France, le rapport Gillot (1998)¹ fait état d'un chiffre alarmant : 80% des personnes sourdes seraient illettrées...

1.b Les LS : une transmission à part

- 5 Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'écrit est un facteur vitalisant pour une langue. Selon l'UNESCO, il s'agit du sixième facteur sur un total de neuf. Le premier critère est celui de la transmission inter-générationnelle d'une langue. Pour les LS, la transmission est atypique comparée aux langues vocales. Selon l'enquête HSM (2008) citée par Bedoin (2018, 20), les surdités congénitales touchent chaque année un nouveau-né sur mille, soit 700 par an. A propos du mode de communication : « le nombre de personnes déclarant connaître et utiliser la langue des signes française (LSF) est estimée à 283 000, notamment les jeunes (moins de 15 ans) avec une surdité de naissance ou acquise tôt (avant 6 ans) et d'un degré important (sévère ou profond). » (ibid. p. 20). La connaissance et la pratique de la LSF ne sont pas le fait d'une transmission générationnelle, les parents étant majoritairement entendants. Ces derniers, lors de l'annonce de la surdité de leur enfant, ne sont pas orientés vers la langue des signes mais plutôt vers l'appareillage auditif et la rééducation orthophonique. Dans le cadre du projet « Étude sur l'espace d'engagement des parents d'enfants ayant des incapacités auditives » mené par C. Gaucher de l'Université de Moncton², une enquête internationale a été réalisée sur le rôle des parents quand ceux-ci sont confrontés à l'inquiétude de ne pas pouvoir communiquer avec leur enfant ainsi que sur l'accompagnement par les professionnels de la surdité. Il apparaît que face à cette annonce, outre les stéréotypes et les préjugés communs, les parents se trouvent devant une série de prises de décisions, dont la première touche le mode de communication de leur enfant. Cette étude montre que ces derniers ont un choix limité, plus orienté vers l'oralisation que les LS (Gaucher, Gobet & Kirsch, 2019). Ces dernières sont utilisées comme un pont pour aller vers la rééducation vocale ou un support pédagogique. La prise en charge de l'enfant sourd, dès sa naissance, est donc majoritairement médicale ce qui entrave les premières interactions langagières et surtout ne laisse pas le choix aux parents de s'approprier la langue des signes et donc de la transmettre à leur enfant. Cet environnement fragilise les LS :
- 6 « La transmission n'est jamais assurée par les conditions habituelles d'apprentissage langagier en famille, par le biais de locuteurs natifs, qui caractérisent l'acquisition naturelle de n'importe quelle langue vocale (LV) comme L1, même la plus minoritaire et discriminée d'entre elles » (Cuxac et Pizzuto, 2010, 40).
- 7 Seul un groupe restreint (les signeurs intergénérationnels) peut prétendre à des conditions presque naturelles d'apprentissage. Mais même dans ces conditions, l'acquisition n'est pas comparable à celle des LV. Plusieurs phénomènes expliquent cette difficulté à comparer la transmission de ces deux modalités : d'une part, la surdité des parents, ou de l'un des parents, n'est pas synonyme de compétences en langue des signes. Ces parents ont pu grandir dans l'oralisation et leurs parents peuvent être entendants. D'autre part, les signeurs sont fragmentés sur le territoire et comme le rappellent Cuxac & Pizzuto : « ces familles d'enfants et de parents sourds signeurs ne peuvent presque jamais bénéficier dans leur vie quotidienne d'une communauté environnante partageant la même langue. » (ibid., p. 40). Et ces auteurs d'ajouter :
- « Les LS se caractérisent ainsi comme des langues qui, comptant toujours, à chaque génération, une partie considérable d'apprenants 'non natifs', possèdent une très grande variabilité et une fragilité sans équivalent parmi les LV. Autrement dit : pour les LS, des conditions exceptionnelles d'apprentissage et de transmission sont la norme, au moins pour la partie la plus importante des signeurs. » (ibid., p. 41).

- 8 Le nombre de locuteurs d'une langue et sa répartition géographique (facteurs 2 et 3) sont considérés par l'Unesco comme des facteurs d'évaluation de la vitalité. Ces deux critères appliqués aux LS font d'elles des langues affaiblies qui pour autant présentent une résilience dont aucune LV n'est capable.

1.c Résilience et résistance des langues des signes

- 9 Les LS ont su se développer à travers différents domaines, répondant ainsi aux facteurs de vitalité décrits par l'UNESCO.
- 10 Le critère 4 (« tendances dans les domaines des langues en présence ») concerne la dynamique de la langue et sa manifestation à travers son utilisation, en présence ou non d'une autre langue, qui peut être universelle, à savoir que son usage est présent dans tous les domaines et pour toutes les fonctions. Les recherches transversales sur les langues des signes ont largement contribué à leur reconnaissance et ainsi à étendre leur pratique dans notre société. Les pôles « santé LSF »³ sont un exemple de domaine public où la LSF côtoie le français par l'intermédiaire de praticiens bilingues. A ce jour, la France compte 22 hôpitaux – répartis dans 12 régions – qui accueillent et soignent des sourds en LSF. Un autre domaine où se manifeste la vitalité de cette langue est la culture avec, aujourd'hui, des traductions et explications proposées en LSF, ainsi que du théâtre signé (dont le cœur est l'International Visual Theater (IVT), centre artistique et culturel) et du chant signé. Cette accessibilité a aussi eu pour conséquence la création du métier de « guide-conférencier sourd ».
- 11 L'adaptation linguistique aux nouveaux domaines et médias est le cinquième facteur de vitalité. Lors du Congrès de la Fédération Mondiale des Sourds à Washington en 1975, les participants français observent un décalage entre ce qu'il se passe aux États-Unis où les sourds accèdent aux mêmes professions que les entendants (avocat, médecin, enseignant, chercheur, etc...) alors qu'en France la scolarité des élèves sourds est décidée par les entendants avec une orientation massive vers des métiers manuels pour les garçons et des tâches de secrétariat pour les filles. Les sourds français découvrent aussi que les interventions sont interprétées dans différentes langues des signes, ce qui leur était inimaginable. Le choc passé, les participants – sourds et entendants – reviennent en France avec l'intention de montrer la langue des signes aux entendants mais également aux sourds. Bernard Mottez, sociologue, énonce que la surdité est un rapport entre deux individus, que ce handicap est partagé. A partir de là, le mouvement « le Réveil sourd » se développe et les sourds prennent conscience que leur langue est leur identité et non leur déficience et prône le droit à la LSF.
- 12 En 1977, Bernard Mottez et Harry Markowicz créent la revue Coup d'œil, bimensuel catalyseur qui condense différentes informations sur la LS en France mais également dans des pays actifs comme la Suède, le Danemark ou les États-Unis. L'objectif est de donner accès à l'information aux personnes qui sont isolées (par leur famille ou leur situation géographique), de réveiller les esprits, de montrer que la langue des signes est reconnue dans différents pays, donnant ainsi accès aux sourds à tous les domaines de la vie. La revue Coup d'œil met en avant les LS à travers la société, les présentent comme des objets de réflexions lors de colloques, d'évènements artistiques, de cours ou dans des publications (Kerbourc'h, 2006). En parallèle de la revue s'ouvre un séminaire de recherche sur la linguistique de la LS et de la communauté sourde à l'EHESS. Ces séminaires ont pour retombées le développement des cours de LS et par conséquent un

travail métalinguistique, la formalisation du métier d'interprète, le droit de choisir une éducation bilingue et depuis les années 1980 un combat politique pour la reconnaissance de la LSF. La portée de ce mouvement unique est extraordinaire car il a projeté les sourds dans leur langue et les a menés à être acteur de la transformation de leurs rapports sociaux. A ce jour, la LS est une langue dynamique qui sait s'adapter aux nouveaux besoins de la société, en particulier avec la création de nouveaux signes, avec une réflexion métalinguistique permanente. De même, les recherches – d'abord principalement en linguistique – se sont développées dans presque tous les domaines des sciences humaines et technologiques, permettant de créer des outils comme les avatars, les applications de traductions LS – LV, entre autres.

- 13 Les facteurs 6 et 7 portent sur l'accès à l'écrit et au matériel pédagogique ainsi que sur les politiques linguistiques. Suite à la loi de 2005 sur l'accessibilité, les parents ont le choix d'inscrire leur enfant sourd dans des établissements bilingues, à savoir LSF/français écrit. Le bilinguisme sourd, sur lequel nous reviendrons par la suite, répond à ces deux facteurs. Les équipes pédagogiques ont dû faire face au manque de système écrit de la langue d'apprentissage et d'enseignement et de matériels pédagogiques conçus pour une langue qui n'est pas celle de l'enfant. Nombreux sont les enseignants qui déploient toute leur imagination pour créer leur propre matériel et utilisent la vidéo comme support écrit à la LSF. L'apprentissage du français écrit est alors considéré comme celui d'une langue seconde, avec une pédagogie plus appropriée. Mais nous ne pouvons que regretter l'absence de manuel pour apprendre le français aux enfants sourds alors qu'il en existe deux (niveaux A1 et A2) pour les entendants apprenant la LSF.
- 14 Le facteur 8 concerne l'attitudes des locuteurs vis-à-vis de leur langue. Nous passerons rapidement sur ce facteur car il se rapproche du facteur 5. Les événements militants, les congrès, la journée mondiale des Sourds⁴, l'émission télévisuelle « L'œil et la main »⁵ sont autant d'éléments représentant la volonté que la LSF soit soutenue. Ce facteur est également lié au dernier qui est axé sur la quantité et la qualité de documentation.
- 15 Face à cette absence de support écrit, notamment dans le cadre de l'enseignement de la LSF, IVT a créé, en 1983, son premier dictionnaire de LSF, composé d'un Tome 1 intitulé « Histoire et grammaire » et d'un Tome 2 où sont présentés les signes par thème. Aujourd'hui, ce dictionnaire compte 5 tomes. D'autres dictionnaires ont, depuis, été créés et adaptés au public. Par exemple, il existe un dictionnaire de poche, un pour enfants, d'autres sur les signes du Moyen-Age, les déclinaisons sont nombreuses et variées et les éditeurs se sont également multipliés. A ce jour, la littérature est de plus en plus abondante, et concerne aussi bien la bande-dessinée que des romans ou des témoignages⁶. Ecrire la langue des signes est le fruit d'une longue réflexion, fondamentale dans le cadre d'un travail métalinguistique pour garder une trace ou pour la décrire. Dans la suite des travaux de Stokoe, nous pouvons mentionner ceux de Paul Jouison (1995), éducateur pour enfants sourds et militants de la culture sourde. Il a analysé image par image, des vidéos en LSF, afin de concevoir un système graphique nommé D'SIGN. Il ne s'agit pas seulement de décrire la LSF mais de restituer leur dynamique de production, en se plaçant dans une perspective énonciative et discursive. Le travail de Jouison a été fondateur dans la prise en compte de l'iconicité qui est dorénavant au centre de l'approche sémiogénétique (autrefois appelée « théorie de l'iconicité ») développée par C. Cuxac.

- 16 Yves Delaporte, anthropologue, a également largement contribué à documenter les langues des signes du point de vue étymologique. Il a filmé différents signes régionaux en expliquant leurs formations, afin de garder une trace puis les a regroupés dans son dernier dictionnaire qui recense 1200 signes. Ses travaux viennent compléter ceux réalisés dans les différents domaines scientifiques, en particulier les sciences humaines.
- 17 Toutes ces actions, militantes et scientifiques, font qu'actuellement les LS jouissent d'une reconnaissance institutionnelle dans de nombreux pays.

2. Politiques linguistiques et bilinguisme

2. a Les différentes reconnaissances

- 18 L'inscription des LS dans le champ de la linguistique moderne a eu pour principal apport de nommer les langues des signes. La première dénomination (« Sign Language ») vient des États-Unis à la suite des travaux de Stokoe dans les années 1960 et au développement des Deaf Studies⁷. Ces dernières apparaissent progressivement comme discipline académique inscrivant les études sur les LS dans un cadre épistémologique où elles appartiennent théoriquement à la diversité des langues humaines. Bernard Mottez reprendra cette dénomination pour la langue des signes française. Jusqu'alors, les LS étaient soit des « langages gestuels », ou encore « le langage des sourds », terminologies marquant nettement les préjugés sur ces langues. Les noms « sign language » ou « langue des signes » ont été déterminants socialement et politiquement pour les revendications des sourds. La révolution linguistique a offert aux sourds, chercheurs et militants, un point de départ permettant de produire un discours propice à la reconnaissance des sourds comme collectifs dans le contexte politique et universitaire (Schmitt, 2013 : 17). En France, les recherches de Cuxac, associées au mouvement associatif, ont également largement contribué à la reconnaissance de la LSF dans le cadre de la loi de 2005. Dans la plupart des pays où les LS ont été officialisées, soit la recherche a participé aux travaux politiques, soit la recherche s'est développée par la suite.
- 19 Selon Padden (2010 : 19), le monde compterait 121 langues des signes, et 57 pays où la législation mentionne la langue des signes. Quel que soit le pays, le pouvoir des associations sur le politique est indéniable. Les principales revendications portent sur l'accès à la communication en LS, l'éducation, en particulier l'enseignement bilingue, tout cela implicitement lié au concept de « culture sourde » :
- « l'émergence et l'utilisation du concept de culture sourde vont de pair avec un discours en faveur de la reconnaissance de la langue des signes, la reconnaissance de l'une devant mener du même coup à la reconnaissance de l'autre » (Lachance, 207 : 162).
- 20 La reconnaissance d'une langue varie d'un pays à l'autre et se réalise de différentes façons. Une LS peut être inscrite dans une loi, un décret, un code, voire dans la constitution. De même, les domaines juridiques sont différents d'un pays à l'autre, certains reconnaissant leur LS dans la constitution, d'autres dans une loi sur l'éducation ou dans un autre cadre législatif.
- 21 Par exemple, la Suède a été le premier pays à reconnaître officiellement la langue des signes suédoise comme première langue des sourds et le suédois comme langue seconde en 1981. La recherche associée aux associations sourdes a conduit le parlement suédois à admettre que les sourds forment une communauté linguistique et culturelle

différente. Le bilinguisme est également voté. Puis une chaire à l'université est créée en 1990 et en 1991, les lycéens entendants peuvent choisir la LS comme langue seconde et bénéficier de 200h de cours. La loi de 1981 est aussi à l'origine de la création d'une formation pour les interprètes, le développement des écoles bilingues, ainsi que la formation des enseignants pour enfants sourds. En Suède, les services d'interprètes sont gratuits et ont des permanences 24 heures sur 24 heures avec le devoir de répondre dans l'heure qui suit la demande. Les taxis devant emmener les enfants dans les écoles bilingues sont également pris en charge par le parlement.

- 22 Mais la reconnaissance officielle d'une langue des signes n'aboutit pas toujours à autant de changements. En 2003, en Nouvelle-Zélande, une consultation avec les associations de personnes sourdes est mise en place pour réfléchir à un projet de loi pour la reconnaissance de la New Zealand Sign Language (NZSL), ainsi qu'un meilleur accès aux services publics, à l'emploi et à l'éducation. Ce projet aboutira en 2006 avec l'adoption d'un texte de loi faisant de la NZSL la troisième langue officielle du pays, après l'anglais et le maori. Toutefois, l'impact de cette reconnaissance est modéré puisque la Nouvelle-Zélande ne prend pas en charge par un droit collectif l'éducation bilingue ou la formation des interprètes, les cours de LS étant assurés par des associations. L'évaluation de cette loi, en 2011, a conclu que le nombre de locuteur sourds signants a augmenté, ces derniers étant plus confiants à l'utiliser et à faire appel aux services d'interprètes, principalement concentrés dans les grandes villes. Malgré tout, les événements officiels et les manifestations politiques sont trop rarement interprétés.
- 23 En France, la question de la langue des signes a longtemps été encadrée par deux administrations : les Affaires sociales et la Santé, les sourds étant pris en charge à travers leur handicap. En 1975, la loi d'orientation n°75-534 du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées rend la formation obligatoire, dont l'Éducation Nationale s'occupera en 1978, en excluant toutefois les déficients sensoriels⁸. Il faudra attendre la loi de janvier 1991 pour que l'option bilingue LSF soit inscrite. Cependant, selon les écoles spécialisées, cette option couvre différentes réalités : mimique, code gestuel, français signé, langage parlé complété, communication totale. La LS est certes présente mais sous la forme d'une matière enseignée, au même titre qu'une langue étrangère. Pour les sourds, bien qu'il s'agisse d'une évolution significative, cela n'est pas suffisant. Ils souhaitent que les classes bilingues, créées en 1984 par l'association 2LPE (Deux Langues Pour une Éducation) et gérées par des structures associatives locales dont les finances sont précaires soient sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et que l'éducation bilingue ne soit plus une option. Cela se réalisera en 2005 dans le cadre de la loi sur l'accessibilité. Cette loi, bien que centrée sur l'enseignement, aura des répercussions importantes sur la vie des sourds, que ce soit au niveau de la formation, ou de l'accessibilité, comme nous le verrons dans la partie 2.c. Quels que soient les pays, le point commun à toutes ces reconnaissances est le bilinguisme sourd.

2.b L'éducation bilingue

- 24 L'éducation bilingue est basée sur deux langues ayant des statuts, des rôles et des modes d'acquisition différents. La personne sourde ne devient pas bilingue, elle l'est de naissance puisque le français est la langue de la communauté majoritaire et joue un rôle essentiel dans la socialisation. On parle de bilinguisme de minorité. Concernant l'enfant, la terminologie « bilinguisme sourd » marque un tournant dans sa vie. Il conduit à l'appréhender comme un être de langage et pour lequel les parents vont

élaborer un projet de vie, dans une démarche éducative et non médicale. Cela signifie reconnaître une identité, donner à l'enfant la possibilité de se développer dans et en la LS, seule langue pouvant être apprise en respectant le processus d'acquisition (Gobet-Jacob, 2007). C'est aussi reconnaître la pleine maîtrise de la langue française, langue majoritaire et langue du savoir. L'enfant sourd devient bilingue et biculturel, avec le partage de deux langues, deux cultures. Le projet bilingue n'est pas uniquement un projet dans lequel un locuteur apprend deux langues. Il s'agit d'un projet qui répond à des savoirs et des savoir-faire. Un des premiers effets pour les parents est l'acceptation de la surdité et donc du regard qu'ils portent sur elle. Il faut effacer très tôt le regard « médical/handicap » au profit du regard bienveillant et qui aidera les parents à aller vers la LS et interagir avec leur enfant. L'enfant sourd a les mêmes potentialités que tout enfant, son développement physiologique et cognitif est identique à celui d'un enfant entendant, et surtout il est très doué pour faire la chose la plus complexe que nous faisons tout au long de notre vie : acquérir une langue. Toutefois, cette conception est difficilement acceptée par les sourds eux-mêmes :

« La difficulté des sourds à penser leurs propres compétences comme bilingues est largement le fait des conceptions normatives de la surdité, des sourds de leur compétence et plus largement de leur situation linguistique, qui se sont ancrées, au cours des siècles, dans des représentations figées et parcellaires évoluant dans une norme monolingue. » (Estève, 2011, 13).

- 25 Cette représentation trouve ses origines dans l'histoire des sourds. N'ayant pas accès à la modalité vocale, ils étaient vus comme un groupe monolingue ayant une pathologie de la communication verbale et se sentaient comme tels. Puis, avec les travaux de Mottez (2006), ils deviennent une communauté linguistique parmi les entendants. Le bilinguisme est fonctionnel : la LSF sert les besoins de l'oralité et la langue majoritaire sert les besoins de l'écrit. Pour les militants sourds, face à cette conception, il était important que le bilinguisme sourd soit reconnu afin que les enfants puissent bénéficier d'une éducation bilingue et que le bilinguisme ne soit plus soustractif. L'ouverture des classes dites « sauvages » en 1984 avait ce double objectif : la LSF devenait langue d'enseignement et d'apprentissage et impliquait de la part des pédagogues une réflexion sur leur propre langue. Il devenait indispensable que les enfants sourds aient des référents adultes sourds vivant bien leur langue et se reconnaissant comme locuteur de la LSF. Les classes sauvages ont été créées dans un contexte difficile où administrations centrales et établissements spécialisés refusaient ce type de classe alors que certaines administrations locales soutenaient ce projet. Après des balbutiements, des fermetures de classes, il existe aujourd'hui 17 classes bilingues LSF en France. Ces classes, qui dépendent de l'Éducation Nationale, ont comme résultats des enfants qui suivent en classe, qui comprennent les règles, peuvent rester plus concentrés et sont épanouis. Du point de vue de la socialisation, ces élèves sont conscients de leur identité, comprennent le monde dans lequel ils vivent ce qui en fera des citoyens à part. Ils sont aussi des fervents défenseurs de leur langue et de leur bi-culturalité. Toutefois, n'oublions pas que beaucoup d'enfants sont encore dans des « no man's language », quand les parents entendants refusent la LSF et que les enfants n'ont pas accès à la modalité audio-orale.

2.c Retombées et évolutions pédagogiques

- 26 Les premières recherches universitaires françaises sur les sourds signeurs et la LSF datent du début des années 1980. Une poignée de linguistes, dont Christian Cuxac,

Danièle Bouvet, investis dans les associations, vont formaliser les pratiques langagières, jusque-là dévalorisées, des sourds signeurs. Ces chercheurs vont aussi impliquer la communauté sourde en rendant accessible leurs soutenances de thèses : « Les soutenances de thèse de Cuxac et de Bouvet en 1980 et 1981 se démarquent pour avoir été les premières en France à accueillir des interprètes en langue des signes et un auditoire constitué pour une grande part de personnes sourdes. » (Dalle-Nazebi, 2006 : 420). En France, C. Cuxac est certainement celui qui a le plus marqué les communautés scientifique et sourde. Ses recherches sont étayées par des corpus authentiques et va ainsi démontrer le statut linguistique de l'iconicité dans les LS. Grâce à leurs travaux, Cuxac et Bouvet vont faire entrer la LSF dans les Sciences du Langage (SDL) à l'Université. Leurs rigoureuses analyses vont montrer que les procédés qui structurent l'activité langagière des signeurs ne sont pas du mime mais appartiennent à la langue. Tous les deux mettront en avant que les structures de grande iconicité organisent une intention sémiogénétique qu'une personne va chercher à produire par le canal visuo-gestuel. Cette réflexion sur l'iconicité des langues sera d'autant plus importante quand C. Cuxac obtiendra son poste de professeur des universités (PU) à l'Université Paris VIII- Vincennes en 1998. C'est la première fois, en France, qu'un tel poste sur la LSF existe, donnant un ancrage encore plus important aux recherches sur la LSF et permettant ainsi de former des futurs chercheurs. Entre temps, Richard Sabria, dont les recherches portent sur la sociologie des sourds, a intégré l'Université de Rouen en tant que Maître de Conférence (MCF) en 1994. La présence d'enseignants-chercheurs dans les instances universitaires a impulsé la création de diplômes. En 2000, deux formations ouvrent : le DPCU « spécialisation de l'enseignement de la LSF » et le DFSSU Interprétariat en LSF (qui deviendra le Master SDL - Interprétariat). En 2004, la première licence professionnelle⁹ accueille sa première promotion composée exclusivement d'étudiants sourds. Son objectif est de donner l'accès aux études supérieures aux étudiants sourds signants et de les former à l'enseignement en milieu institutionnel. Toutes ces formations sont l'œuvre de Cuxac et de son implication associativo-scientifique. En licence SDL, toujours à Paris 8, la LSF est proposée comme une « mineure ». Il faudra attendre 2009 pour qu'une licence SDL avec une voie LSF (en majeure) soit ouverte à l'Université de Poitiers. La licence LEA à Toulouse a aussi intégré la LSF dans ses unités d'enseignement obligatoires, en vue du master interprétariat.

- 27 Parallèlement à l'ouverture des formations, une adaptation du Cadre européen commun de référence pour les langues a été pensée pour la LSF. Cette adaptation était nécessaire car le ministère, en vue de la loi sur l'accessibilité, souhaitait que la LSF soit une option au baccalauréat. Cela sera officiel en 2006, mais sans programme, ni enseignants certifiés. Le CAPES LSF, dans un premier temps accessible par la voie externe, verra le jour en 2010, puis le master MEEF ouvrira en 2014. Il est à noter que les MCF et PU responsables de ces formations sont, pour la majorité d'entre eux, des anciens étudiants de C. Cuxac ou A. Millet, à l'origine de la section LSF à l'université de Grenoble. Les recherches se sont multipliées aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public. Les nouveaux besoins ont créé de nouveaux emplois et certains métiers ont pu être plus accessibles aux Sourds (enseignants, journaliste, traducteur, chercheur, médiateur santé, entre autres). Le travail réalisé par les chercheurs et les associations est un combat de tous les instants pour que les sourds soient vus comme des locuteurs d'une langue autre et non plus comme des handicapés. Mais pouvons-nous, à notre niveau, faire changer les regards ancrés dans une tradition judéo-

chrétienne où la parole vocale domine ? Pouvons-nous faire changer la politique monolingue de la France qui, bien qu'ayant signé la Charte Européenne des langues, ne l'a jamais ratifiée ?

Conclusion

- 28 La langue des signes française est la langue de la résilience. Toute personne s'intéressant à cette langue découvre combien le parcours de reconnaissance a été soumis à la vindicte oraliste, aux politiques sur le handicap. Selon le regard porté sur ce dernier, les pays n'adoptent pas les mêmes reconnaissances, ni les mêmes politiques linguistiques. A ce jour, la France reste très en retard sur la prise en charge du handicap et surtout mène une politique d'isolation plutôt qu'une politique d'intégration. Cette dernière, bien que mise en avant dans les textes de loi, n'est qu'un leurre quand on regarde son application. Rien n'est fait pour les enseignants accueillant un élève sourd. Trop souvent on leur refuse les formations à la LSF, alors que la demande est forte. Le manque d'interprètes ne permet pas non plus à l'enfant de pouvoir suivre tous ses cours dans sa langue. L'orientation des parents vers la rééducation et la médicalisation, lors de l'annonce de la surdité de leur enfant, est très symbolique de la considération portée à l'enfant. Et quand les parents font le choix de la LSF, le combat est encore plus important puisqu'ils se retrouvent seuls pour trouver les associations, financer eux-mêmes leur formation en LSF et au vu du coût et des horaires, seul un parent peut apprendre la future langue de l'enfant. N'est-ce pas paradoxal quand les associations pour apprendre la LSF aux entendants se multiplient, quand l'engouement pour le « bébé signe » destiné aux parents et bébé entendants fait la une des médias ? De plus, pour quelles raisons, des pays comme la Suède ont mis en place un congé parental pour que dès l'annonce de la surdité, la famille puisse apprendre la LS, soutient financièrement la démarche car la démarche doit être systémique, les deux parents devant développer l'interaction avec leur enfant ? La raison est simple : en Suède, on ne parle pas de handicap mais de citoyens. Bien que la vitalité de la LSF puisse être attestée, elle reste fragilisée par deux éléments ancrés en France : la prégnance de l'oralisation et une politique monolingue.

BIBLIOGRAPHIE

- Bedoin, Diane. (2018) *Sociologie du monde des sourds*, La découverte, coll. Repères, 128 p.
- Cuxac, Christian. (2000) *La Langue des Signes*. Faits de Langue, Ophrys, 391 p.
- Cuxac Christian, Antinoro Pizzuto Elena. (2010) « Émergence, norme et variation dans les langues des signes : vers une redéfinition notionnelle », *Langage et société*, 2010/1 (n° 131), p. 37-53.
- Dalle, P. (2003) « La place de la langue des signes dans le milieu institutionnel de l'éducation : enjeux, blocages et évolution. » *Langue française*, n°137. *La langue des signes. Statuts linguistiques et institutionnels*. p. 32-59.

- Delaporte, Yves. (2017) *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française, origine et évolution de 1200 signes*. Editions du Fox, 680 p.
- Estève, Isabelle. (2011) *Approche bilingue et multimodale de l'oralité chez l'enfant sourd : outils d'analyses, socialisation, développement linguistique*, Thèse, Université de Grenoble.
- Garcia, Brigitte. (2010) *Sourds, surdité et langue(s) des signes et épistémologie des sciences du langage*. Habilitation à diriger des recherches, Université Paris 8.
- Gaucher, Charles, Gobet Stéphanie et Kirsh, Sarah. (2018) « Surdit  ou d fiance : choix de l'accompagnement de l'enfant sourd et de sa famille », 15e Colloque annuel de l'Association canadienne d' tudes sur le handicap – Canadian Disability Studies Association, Regina (Canada).
- Gobet-Jacob, St phanie. (2007) *Description des proc d s r f rentiels dans des narrations enfantines en Langue des Signes Fran aise : maintien et r introduction des actants*, Th se, Universit  Paris 8.
- Jaffr , Jean-Pierre. (2004) *Peut-on parler de s miographie optimale ?* in LIDIL, 30, 2004, p. 11-25
- Jouison, Paul. (1995) *Ecrits sur la langue des signes fran aise*, coll. S mantiques, L'Harmattan, 250 p.
- Kerbourc'H, Sylvain. (2006) *Du Mouvement Sourd   la parole publique des sourds. Les Sourds dans la Cit *, Ehess de Paris, 250 p.
- Kirsch, Sarah et Gaucher, Charles. (2018) « Langue des signes et parentalit  : enjeux linguistiques et identitaires », *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* [En ligne], 34 | mis en ligne le 12 septembre 2018, URL : <http://journals.openedition.org/tipa/2605> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tipa.2605>
- Lachance, Nathalie. (2007) *Territoire, transmission et culture sourde : perspectives historiques et r alit s contemporaines*, Qu bec, Presses de l'Universit  Laval, 292 p.
- Major, Marie-Claire. (2014) *La reconnaissance officielle des langues des signes :  tat de la situation dans le monde et ses implications*, Drummondville, Direction de l' valuation, de la recherche et des communications, Office des personnes handicap es du Qu bec, 36 p.
- Mottez, Bernard. (2006) *Les sourds existent-ils ?* Paris, L'Harmattan, 388 p.
- Padden, Caroll. (2010) « Sign language geography », in Gaurav Mathur, Napoli Donna Jo, *Deaf around the World: The Impact of Language*, Oxford University Press, p. 19-37.
- Sallandre, Marie-Anne. (2003) *Les unit s du discours en Langue des Signes Fran aise : tentative de cat gorisation dans le cadre d'une grammaire de l'icolicit *, Th se, Universit  Paris 8.
- Schmitt, Pierre. (2013) « Sciences sociales, sourds et langue des signes : d'un champ d'exp rience- s   un champ d' tude », *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, vol. 64, n 4, p. 15-28.
- UNESCO Ad Hoc Expert Group on Endangered Languages. « Language vitality and Endangement », Document submitted to the *International Expert Meeting on UNESCO Programme Safeguarding of Endangered Languages* Paris, 10-12 March 2003.

NOTES

1. A ce jour, il n'existe aucune autre  tude statistique plus r cente concernant l'illettrisme chez les sourds.
2. Ce projet, international, est en collaboration avec les universit s d'Ottawa, de Poitiers, de Namur et l'AQEPa, partenaire socio- ducatif.

3. Le premier pôle santé LSF a été créé en 1995 à l'hôpital La Pitié Salpêtrière à Paris, par le professeur Jean Dagon et Bruno Moncelle, militant sourd.
 4. La Journée Mondiale des Sourds (JMS) se déroule tous les ans, le dernier samedi du mois de septembre, et dans différents pays, en Europe et hors Europe. La première JMS s'est déroulée en 1958 en Italie et est reconnue depuis 1959 par l'Organisation des Nations Unies.
 5. L'émission *L'œil et la main* a été créée en Septembre 2010 et est diffusée une fois par semaine sur France 5.
 6. Depuis 2018, la ville de Toulouse accueille la librairie L'Ouïe-Lire, spécialisée dans la langue des signes et la jeunesse : <https://librairie-louilire.com/>
 7. Le nom « Deaf Studies » a été forgé sur le modèle des travaux sur différents sous-groupes culturels et identitaires comme pour les Black Studies ou Jewish studies.
 8. Nous passerons sur les différentes lois et décrets qui s'en suivront (pour une revue détaillée, cf. Dalle, 2003).
 9. On notera que la licence professionnelle intitulée « Enseignement de la LSF en milieu scolaire », portée par la Formation permanente de l'université de Paris 8, est le premier cursus universitaire dédié au public signant.
-

RÉSUMÉS

Le propos de notre article est de présenter les actions menées par les associations et la communauté scientifique pour que la LSF, interdite depuis 1880, soit reconnue par l'État mais aussi par les sourds, les locuteurs d'une langue étant les premiers garants de sa vitalité. Depuis le Réveil sourd dans les années 1970, les sourds français ont pris conscience qu'ils avaient une langue, structurée, avec laquelle ils pouvaient tout exprimer et ainsi s'épanouir en tant que sujet parlant. Ils ont également découvert le métier d'interprètes, l'existence de nombreuses autres langues des signes ayant un statut politique et surtout que les sourds, dans des pays comme les États-Unis ou la Suède, sont des citoyens à part entière. A partir de cette période, des mouvements associatifs, des manifestations culturelles, scientifiques et politiques se sont développés. Chacun a été acteur dans l'inscription de la LSF dans la loi sur l'accessibilité de 2005, devenant ainsi langue d'enseignement et d'apprentissage. Les retombées de cette reconnaissance par les législateurs sont considérables puisqu'à ce jour, la LSF est visible et présente sur tout le territoire. Elle l'est également dans la littérature, le cinéma, les médias, les hôpitaux, les écoles et la recherche par exemple. De plus, des formations sur la langue des signes et pour les étudiants sourds signeurs se sont développées au sein des universités, ancrant un peu plus cette langue comme objet de réflexions scientifiques.

INDEX

Index géographique : France

Mots-clés : Langue des signes, vitalité, politique linguistique, mouvement associatif, accessibilité

Index chronologique : 1970 - 2020

AUTEUR

STÉPHANIE GOBET

Université de Poitiers – Laboratoire FoReLLISAprès l’obtention du doctorat en 2007, j’ai obtenu un poste de Maître de conférences à l’Université de Poitiers en 2009. Cette année marque la création de la Licence SDL avec la LSF comme majeure dans la formation. Mes recherches portent principalement sur la langue des signes française, en particulier dans les domaines de l’acquisition (acquisition de la LSF par des enfants sourds, signeurs et non signeurs, acquisition de l’écrit par l’enfant sourd, signeurs et non signeurs), du bilinguisme. Les domaines d’application de mes recherches sont la didactique des langues, la sociolinguistique et la sociologie (en particulier dans le cadre d’un projet international avec l’Université de Moncton au Canada).